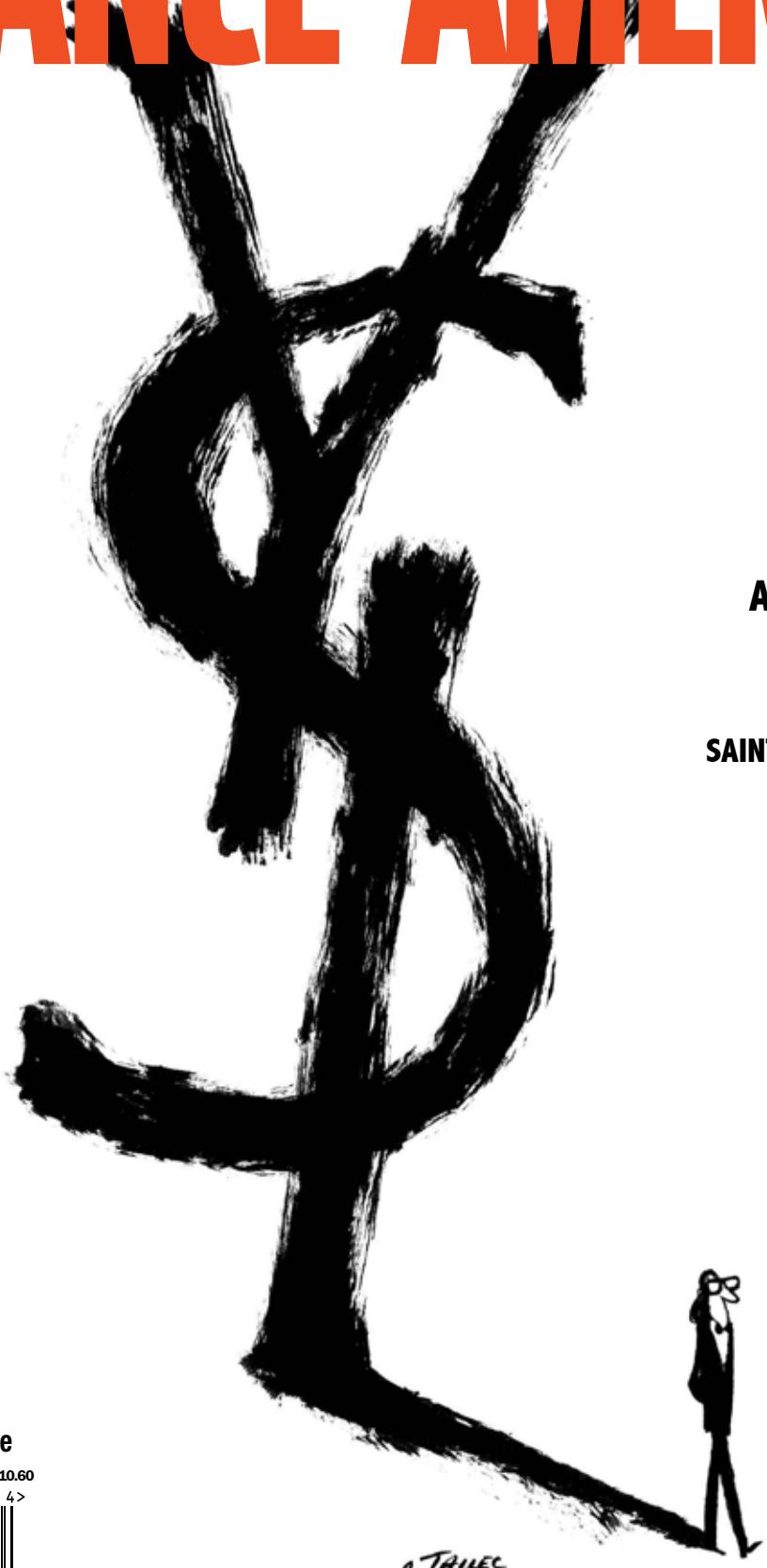


THE BEST OF CULTURE & ART DE VIVRE

APRIL 2018

FRANCE-AMÉRIQUE

BILINGUAL



SPOTLIGHT
ALL ABOUT YVES

ISLANDERS
SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

COMMUNITY
FISC VS IRS

Guide TV5Monde

Volume 11, No. 4 USD 8.00 / C\$ 10.60



7 25274 23014 3

O. TALLEC

SCHOOL GUIDE INSIDE

CES FRANÇAIS RATTRAPÉS PAR LE FISC AMÉRICAIN



FRENCH CITIZENS IN THE CROSSHAIRS OF THE IRS

By Clément Thiery / Translated from French by Alexander Uff

Français au regard du fisc mais Américains aux yeux de l'IRS, les « Américains accidentels » sont les victimes collatérales d'un traité contre l'évasion fiscale, la loi FATCA, appliquée en France depuis 2014. Cette situation concerne plusieurs dizaines de milliers de Franco-Américains menacés de redressement fiscal. L'Association des Américains Accidentels défend ces contribuables involontaires.

Seen as French by the tax authorities in France, but U.S. citizens in the eyes of the IRS, “accidental Americans” have fallen victim to the FATCA agreement passed to fight tax avoidance and enforced in France since 2014. This situation affects tens of thousands of French-Americans, who are now being threatened with tax adjustments. The Association des Américains Accidentels was founded to defend these unwitting taxpayers.



Au premier courrier de sa banque, le Parisien Fabien Lehagre choisit de « faire l'autruche ». Il ignora la lettre de la BNP Paribas et oublia les deux formulaires portant l'en-tête de l'Internal Revenue Service (IRS), le fisc américain. Le Français né en Californie découvre, à l'aube de ses trente ans, qu'il est contribuable américain et que Washington lui réclame une déclaration de revenus annuels. « Je n'ai pas vécu aux États-Unis depuis l'âge de dix-huit mois », s'indigne le responsable commercial, ajoutant qu'il parle « très mal » anglais. « On marche sur la tête. »

Cette situation qui affecte notamment les enfants d'expatriés nés aux États-Unis s'explique par les singularités de la législation américaine. Selon le droit du sol, inscrit au 14^e Amendement de la Constitution, il suffit de naître dans l'un des cinquante États, à Porto Rico, à Guam ou dans les îles Vierges pour devenir citoyen américain. Les États-Unis sont aussi le seul pays au monde avec l'Érythrée à fonder le statut de contribuable sur la nationalité plutôt que sur la résidence. Où qu'il se trouve, tout citoyen américain peut donc être appelé à payer des impôts aux États-Unis.

Ce principe ne posait pas problème avant que les banques du monde entier ne démocratisent l'échange d'informations. Les Franco-Américains installés aux États-Unis déclaraient leurs revenus à l'IRS et ceux installés en France au Trésor public. À chaque pays ses contribuables. Le « cauchemar fiscal » des binationaux a commencé le 18 mars 2010, date de ratification par le Congrès américain de la loi FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act). Arme dans la lutte contre l'évasion fiscale et le crime organisé, cette disposition vise à identifier les personnes de nationalité américaine résidant à l'étranger et à s'assurer qu'elles ont bien déclaré leurs revenus auprès de l'IRS.

u premier courrier de sa banque, le Parisien Fabien Lehagre choisit de « faire l'autruche ». Il ignora la lettre de la BNP Paribas et oublia les deux formulaires portant l'en-tête de l'Internal Revenue Service (IRS), le

When he received the first letter from his bank, Parisian Fabien Lehagre chose to “stick his head in the sand.” He ignored the message from BNP Paribas, and completely forgot about the two forms bearing the letterhead of the IRS (Internal Revenue Service). The Californian-born Frenchman discovered, just before his 30th birthday, that he was officially an American taxpayer. As a result, Washington demanded a declaration of his yearly income. “I haven't lived in America since I was 18 months old,” exclaims the sales manager, before adding that his spoken English is “awful” and that the whole situation is “backwards.”

This situation mainly affects expats' children born in the United States, and has been created by the particularities of U.S. legislation. In line with the right to citizenship by birth, written into the 14th Amendment to the Constitution, being born in any of the 50 U.S. states, Puerto Rico, Guam, or the Virgin Islands is enough to make you American. The United States is also the world's only country – along with Eritrea – to base taxpaying status on nationality instead of residence. Wherever they may find themselves, all American citizens can be called on to pay taxes in the U.S.A.

This principle was unproblematic before the world's banks began sharing information. French-Americans living in the United States declared their income to the IRS, while those living in France declared theirs to the *Trésor Public*. Both countries kept their taxpayers to themselves. But a “tax nightmare” for binational citizens began on March 18, 2010, when the U.S. Congress passed FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act). Developed as a weapon in the fight against tax avoidance and organized crime, the act aimed to identify American citizens living abroad and ensure they were declaring their income to the IRS. ●●●

LES EXIGENCES DU FISC AMÉRICAIN

Depuis l'entrée en vigueur de la loi FATCA en France, le 29 septembre 2014, les banques françaises sont tenues de signaler à Washington leurs clients qui présentent un « indice d'américanité » : un passeport, un lieu de naissance, une adresse ou un numéro de téléphone américain. Sont aussi concernées, précise la banque française Natixis, les personnes qui « transfèrent des fonds vers les États-Unis » ou donnent « procuration à une personne ayant des indices d'américanité ».

En novembre 2014, la BNP Paribas demande donc à Fabien Lehagre de « confirmer ou d'infirmer » par courrier son statut de « personne américaine ». Né à Mountain View, dans la Silicon Valley, le Franco-Américain ne possède pas de *Social Security Number*, le numéro national d'identification utilisé par les administrations et les banques aux États-Unis. Il est incapable de remplir le formulaire exigé par l'IRS. À défaut de réponse, précise la BNP Paribas, ses revenus et l'activité de ses comptes seront automatiquement communiqués à l'administration fiscale américaine.

Après une année de démarches auprès de l'ambassade américaine à Paris, Fabien Lehagre obtient finalement un *Social Security Number* mais reste malgré lui dans l'illégalité. Pour être en conformité avec l'IRS, les contribuables américains résidant à l'étranger sont tenus de déclarer leurs revenus des trois dernières années et l'activité de leurs comptes sur les six dernières années. « J'ai pris le parti de ne pas suivre cette procédure », déclare Fabien Lehagre. « J'estime que je suis français et il est hors de question que je rentre dans le système fiscal américain. »

PLUSIEURS DIZAINES DE MILLIERS DE CAS EN FRANCE

Le casse-tête des binationaux américains est international. Ils seraient un million au Canada et 200 000 au Royaume-Uni. Et plusieurs dizaines de milliers de Franco-Américains seraient en conflit avec l'IRS.

THE DEMANDS OF THE AMERICAN TAXMAN

Since FATCA entered into force in France on September 29, 2014, French banks have been obliged to inform Washington of any clients who have certain “indicia of U.S. person status.” These include an American passport, birthplace, address, or telephone number. And according to French bank Natixis, those also include people who “transfer funds to the United States,” or “authorize someone with indicia of U.S. person status” to do so.

In November 2014, French bank BNP Paribas therefore asked Fabien Lehagre to send a letter “confirming or disproving” his status as a “U.S. person.” The French-American was indeed born in Mountain View, in Silicon Valley, but has no Social Security Number, and was incapable of filling out the forms demanded by the IRS. However, BNP Paribas warned him that a lack of response would lead the bank to send all information concerning his accounts to the American tax authorities.

After a year of back-and-forth with the U.S. embassy in Paris, Fabien Lehagre finally obtained a Social Security Number. However, he was still technically breaking the law. In order to respect IRS regulations, American taxpayers living abroad are obliged to declare their income for the last three years, and their bank account activity for the last six years. “I decided to not follow this procedure,” says Fabien Lehagre. “I consider myself to be French, and there is no way I am going to become part of the American tax system.”

TENS OF THOUSANDS OF CASES IN FRANCE

The awkward situation experienced by binational Americans is one of international proportions. There are said to be one million cases in Canada, 200,000 in Britain, and tens of thousands of Franco-Americans are now battling it out with the IRS. ●●●

Nés aux États-Unis de parents expatriés ou nés en France de parents américains, ils se sont regroupés au sein de l'Association des Américains Accidentels (AAA). L'association regroupe 390 membres. Son président, Fabien Lehagre, observe que « chaque nouvelle campagne d'envoi de courriers de la part des banques françaises se traduit par un pic d'adhésions ».

Tom Wallis, né à Paris d'une mère française et d'un père new-yorkais, a rejoint l'association suite à la vente de son entreprise. Sur la plus-value de cette vente, l'État français a prélevé 160 000 euros de contribution sociale généralisée (CSG), un impôt sur les revenus français. Le fisc américain, ne considérant pas la CSG comme un impôt, réclame aussi son dû : l'entrepreneur franco-américain doit à l'IRS la somme de 115 000 dollars. « Mon entreprise est française, mon argent a été gagné en France », se défend le Franco-Américain. « Je refuse de payer cette somme injuste. »

Nombre d'Américains accidentels se trouvent dans cette situation. Une convention signée en 1994 limite la double-imposition des binationaux mais ne couvre pas tous les cas de figure. La CSG et la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) ne sont pas des impôts sur le revenu, mais des contributions sociales. À ce titre, elles ne bénéficient pas des crédits d'impôts prévus par la convention fiscale signée par la France et les États-Unis. Sont aussi assujettis à l'impôt américain sans déduction possible la plus-value sur la vente d'une résidence principale, les dividendes, et les bénéfices d'un contrat d'assurance-vie.

LA MÉFIANCE DES BANQUES FRANÇAISES

Les tracas des Américains accidentels ne s'arrêtent pas là. Depuis le passage de la loi FATCA, témoigne Fabien Lehagre, les banques françaises « se méfient de leurs clients franco-américains ». Une banque française se défend : « à partir du moment où un client respecte les réglementations en vigueur, il n'y a pas de raison que nous refusions de lui ouvrir un compte ». Le dilemme des Américains accidentels : la procédure « simplifiée » qui permet de se mettre en conformité avec l'IRS est longue et coûteuse.

Having been born in the United States to expat parents, or in France to American parents, many of these people are now members of the AAA (Association des Américains Accidentels). The association currently has 390 members. Fabien Lehagre is the group's president, and has noticed that "every new wave of letters sent by French banks is followed by a rise in the number of members."

Tom Wallis was born in Paris to a French mother and an American father, and joined the association after selling his company. Based on the capital gains from the sale, he paid the French government 160,000 euros in CSG (Contribution Sociale Généralisée), a form of French welfare tax. However, as the IRS does not consider the CSG to be a tax, it demanded the French-American businessman pay an additional 115,000 dollars. "My company is French, and I earned my money in France," says Tom Wallis. "I refuse to pay this unfair amount of money."

Many accidental Americans find themselves in this situation. A 1994 agreement limits the double-taxation of binational citizens, but fails to take every possible scenario into account. The CSG and another French tax known as "social debt reimbursement" are not technically income taxes, but rather social contributions. As a result, they do not benefit from the tax credits set out by the fiscal agreement signed by France and the United States. In the current situation, the capital gains on the sale of a primary residence, dividends, and pay-outs on life insurance contracts are all taxable, without qualifying for any deduction.

SUSPICION FROM FRENCH BANKS

But the plight of accidental Americans does not stop there. Since FATCA came into force, Fabien Lehagre has observed that French banks are "suspicious of their French-American customers." Contacted on the subject, a French bank denied these claims, stating that "as long as customers respect current regulations, there is no reason for us to refuse them opening an account." Accidental Americans are also faced with another dilemma; the "streamlined" procedure that enables them to conform to IRS regulations is long and expensive. ●●●

Une majorité de binationaux choisissent donc de demeurer illégaux selon les critères de Washington et de leur banque.

Les clients nés aux États-Unis sont aussi refusés par les banques en ligne. « La présence d'un indice d'américanité ne permettra pas de donner une suite favorable à [une] demande d'ouverture de compte ou de crédit », indique Boursorama. Pour la même raison, la banque en ligne ING Direct a clôturé le compte assurance-vie de Marilyn Wiles-Mooij, née « par hasard » à Atlanta d'une mère bretonne et d'un père britannique. Certains binationaux se sont vu refuser un prêt. D'autres ont eu des problèmes de succession.

Les sites de courtage en ligne et nombre de produits financiers sont également interdits aux Franco-Américains. C'est le cas des placements de type SICAV (société d'investissement à capital variable), FCP (fond commun de placement) ou OPCVM (organisme de placement collectif en valeurs mobilières). Pour percevoir l'intérêsement auquel il a droit dans le cadre de son travail, un membre de l'Association des Américains Accidentels né sur la Côte Ouest est contraint de dissimuler sa double nationalité : dans sa déclaration, il atteste qu'il n'est pas contribuable américain.

L'IRS, « UNE ÉPÉE DE DAMOCLÈS »

« Le seul fait d'avoir un indice d'américanité en France est discriminant », témoigne le président de l'AAA. Nombre d'Américains accidentels disent être « stressés », « inquiets » et « anxieux ». Ils refusent de se rendre aux États-Unis tant que leur statut ne sera pas régularisé. « Nous vivons avec une épée de Damoclès au-dessus de notre tête », lâche Marilyn Wiles-Mooij. Aucun Américain accidentel n'a encore été inquiété par la justice américaine. « Pour le moment, c'est discret », tempère Fabien Lehagre. « Les personnes qui en ont assez des discriminations se mettent en conformité avec l'IRS : elles acceptent de longues et coûteuses démarches et acceptent si nécessaire de payer des impôts aux États-Unis. »

Si les banques françaises ignorent les requêtes de l'IRS et refusent de signaler leurs clients binationaux, elles s'exposent à une amende de 30% sur leurs flux émanant des États-Unis.

Most binational citizens therefore prefer to remain in breach of the law in the eyes of Washington and their banks.

Customers born in the United States also find themselves refused by online banks. “The existence of an indicia of U.S. person status means we cannot authorize the opening of an account or line of credit,” says Boursorama. The same reasons were cited by online bank ING Direct when it closed the life insurance account owned by Marilyn Wiles-Mooij, a woman born “by chance” in Atlanta to a Breton mother and a British father. Some binational citizens have also been refused loans, while others have encountered problems with their inheritance.

Online brokerage sites and a number of financial products are also off-limits to French-Americans, including open-ended funds (SICAVs), common funds (FCPs) and Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities (UCITS). One member of the AAA born on the West Coast of the U.S.A. is forced to hide his dual nationality in order to receive profit-sharing bonuses paid as part of his work. When declaring his taxes, he states that he is not an American taxpayer.

THE “SHADOW” OF THE IRS

“Just having an indicia of U.S. person status in France is enough to cause problems,” says the president of the AAA. Many accidental Americans say they are “stressed,” “worried,” and “anxious,” and refuse to travel to the United States while their status remains unresolved. “We are living in the shadow of the IRS,” says Marilyn Wiles-Mooij. For the time being, no accidental American has had to deal with the U.S. justice system. “It’s discreet for now,” says Fabien Lehagre. “Those who are tired of this discrimination have complied with the IRS regulations, accepting long, expensive procedures and, if necessary, agreeing to pay tax in the United States.”

If French banks ignore requests from the IRS, and refuse to pass on information about their binational clients, they expose themselves to fines of 30% on profits generated in the United States. ●●●

La loi FATCA sanctionne l'extraterritorialité du droit américain. « C'est inadmissible que les entreprises françaises bafouent les droits de leurs clients pour respecter une loi américaine. »

APPEL AUX SOUTIENS POLITIQUES

Fabien Lehagre s'est entretenu avec des responsables du ministère des Affaires étrangères, du ministère des Finances et du bureau du Premier ministre. Plusieurs parlementaires ont offert leur soutien. Marc Le Fur, député (Les Républicains) des Côtes-d'Armor et vice-président de l'Assemblée nationale, et Jacky Deromedi, sénatrice (Les Républicains) des Français établis hors de France, ont proposé une résolution invitant le gouvernement à se saisir du dossier.

Roland Lescure, député (La République en marche) représentant les Français d'Amérique du Nord, a discuté de la loi FATCA avec deux cadres de l'IRS le 13 octobre dernier. Le groupe parlementaire LREM a appelé le Premier ministre Edouard Philippe à engager « une action diplomatique forte » en soutien aux Américains accidentels. Ce dernier s'est engagé à « poursuivre le dialogue » avec les États-Unis, mais ce n'est pas encore assez pour Fabien Lehagre.

RENONCER GRATUITEMENT À LA CITOYENNETÉ AMÉRICAINE

Les Américains accidentels souhaitent aujourd'hui être exonérés de leurs obligations envers l'IRS ou, le cas échéant, renoncer gratuitement à leur citoyenneté américaine. Une démarche de plus en plus fréquente : 5 036 Américains ont renoncé à leur citoyenneté en 2017, contre 1 534 en 2010. La procédure coûte 2 350 dollars et jusqu'à 20 000 euros de frais d'avocat. « Je n'ai pas les moyens de payer pour renoncer à ma nationalité », proteste Renaud B., né dans l'État de New York lorsque son père était employé par IBM. Ce professeur de mathématiques consacre son temps libre à l'AAA. Il a écrit aux soixante-quatre députés de la région Auvergne-Rhône-Alpes où il réside. Les autres membres de l'association agissent de même dans leur région.

FATCA authorizes the application of U.S. law beyond American borders. But in the eyes of Marilyn Wiles-Mooij, “it is unacceptable for French companies to trample their customers' rights in order to respect an American law.”

A CALL FOR POLITICAL SUPPORT

Fabien Lehagre has met with high-ranking officials from the French Ministry for Foreign Affairs, the Ministry for Finance, and the Office of the Prime Minister. Several members of the National Assembly have also offered their support. A resolution inviting the government to review the case has been put forward by Marc Le Fur, a member of the Les Républicains party, a representative for the Côtes-d'Armor *département* and vice-president of the National Assembly, and Jacky Deromedi, a senator for French citizens residing outside of France.

Roland Lescure (La République en Marche), a representative for French citizens residing overseas (North American constituency), discussed the issues surrounding FATCA with two senior IRS officials on October 13, 2017. His party also called on Prime Minister Édouard Philippe to launch “solid diplomatic action” in support of the accidental Americans. Philippe has committed to “pursuing a dialogue” with the United States, but it is still not enough for Fabien Lehagre.

RENOUNCING U.S. CITIZENSHIP FOR FREE

An increasing number of accidental Americans are now looking for exemption from any tax obligation to the IRS, or, if necessary, to renounce their U.S. citizenship free of charge. Some 5,036 Americans gave up their citizenship in 2017, compared with 1,534 in 2010. But the procedure costs 2,350 dollars, and up to 20,000 dollars in legal fees. “I can't afford to renounce my nationality,” says Renaud B., born in New York State when his father was working for IBM. Now employed as a math teacher, he spends his free time working with the AAA. He has written to the 64 representatives in the Auvergne-Rhône-Alpes region where he lives, and the other members of the association have done the same in their respective regions. •••

Peu de démarches ont abouti à ce jour. « Le problème des binationala n'est pas encore assez important pour que l'État s'en saisisse », regrette l'AAA. Mais la découverte d'une faille dans l'accord FATCA encourage les Américains accidentels : une étude juridique publiée en septembre 2017 conclut que la loi, qui sanctionne l'envoi d'informations bancaires aux États-Unis, n'est ni réciproque ni conforme au droit français et européen. Ces éléments ont permis à l'AAA de contester la légalité de FATCA auprès du Conseil d'État. Le verdict est attendu dans le courant de l'année 2018. « Le sujet est très politique », souffle Fabien Lehagre, peu optimiste. Si le conseil reconnaît l'ilégalité de FATCA, les banques françaises cesseront de transmettre les données de leurs clients binationaux au fisc américain mais s'exposeraient alors à de lourdes amendes prévues par l'accord.

LE SÉNATEUR DU KENTUCKY À LA RESCOURSSE

L'espoir pour les Américains accidentels viendra-t-il des États-Unis ? Le sénateur républicain Rand Paul (Kentucky) et le député républicain Mark Meadows (Caroline du Nord) font campagne pour abroger FATCA, qui selon eux transgresse le droit à la propriété privée et enfreint le 4^e Amendement de la Constitution. Une association d'Américains installés à l'étranger, Republicans Overseas, soutient cette initiative et propose d'adopter une fiscalité basée sur la résidence et non plus sur la citoyenneté. Une mesure que soutient l'Association des Américains Accidentels.

La solution la plus simple, conclut Fabien Lehagre, reste le recours diplomatique. Une intervention auprès de Washington permettrait d'amender l'accord FATCA de manière à exclure les Américains accidentels des listes des contribuables de l'IRS et de limiter « l'ingérence américaine » en France. Le gouvernement américain ferait une exception pour ses citoyens accidentels ? ■

RENONCER À SA CITOYENNETÉ AMÉRICAINE, UNE PROCÉDURE DE PLUS EN PLUS FRÉQUENTE

THE INCREASINGLY FREQUENT DECISION TO RENOUNCE U.S. CITIZENSHIP

Renoncements recensés par le département du Trésor américain et l'IRS entre 2007 et 2017

Renouncements recorded by the U.S. department of the Treasury and the IRS between 2007 and 2017

2007 : 470	2013 : 2 999
2008 : 231	2014 : 3 415
2009 : 742	2015 : 4 279
2010 : 1 534	2016 : 5 411
2011 : 1 781	2017 : 5 036
2012 : 932	

These appeals to politicians have born little fruit. "The problems faced by binational citizens are not yet serious enough for the government to get involved," says the AAA. But a fault found in the FATCA agreement has brought the accidental Americans hope. A legal study published in September 2017 concluded that the law – which authorizes the

exchange of banking information in the United States – is not reciprocated by nor in compliance with French and European law. These developments enabled the AAA to contest the legality of FATCA before the French Council of State. The verdict will be delivered in 2018. "It's a very political subject," says Fabien Lehagre, who remains pessimistic. If the Council judges FATCA to be illegal, then French banks will stop providing the IRS with data on their binational clients, but will also expose themselves to hefty fines as outlined by the agreement.

A KENTUCKY SENATOR TO THE RESCUE

A new hope for accidental Americans may well come from the United States. Republican senator Rand Paul (Kentucky) and Republican representative Mark Meadows (North Carolina) are currently campaigning to repeal FATCA. Both politicians claim the agreement infringes upon the right to private property, and goes against the Fourth Amendment to the Constitution. The Republicans Overseas association, whose members are Americans living abroad, support the initiative and advocate for taxation based on residence instead of citizenship. This measure is also supported by the Association des Américains Accidentels.

Fabien Lehagre continues to see diplomatic discussion as the simplest solution. Appealing to Washington would enable an amendment to FATCA, excluding such people from the IRS list of eligible taxpayers while limiting "American interference" in France. But will the U.S. government make an exception for its accidental citizens? ■